



Abonnement mensuel
Sauf Lignes L91 – L111 et L112

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

LIGNE :

ORIGINE :

DESTINATION :

TELEPHONE :

Règlement :

- 1) cette carte est strictement personnelle. L'abonnement mensuel est valable uniquement accompagné de la carte d'ayant droit munie d'une photo.
- 2) Lors de chaque montée dans l'autocar, l'abonnement devra être présenté. Attention : les copies sur les téléphones ne sont pas autorisées.
- 3) L'abonnement mensuel **est valable de date à date** pour un nombre illimité de trajets pour le parcours choisi.
- 4) La carte d'ayant droit est délivrée auprès de nos bureaux. Les coupons mensuels peuvent être renouvelés à nos bureaux ou auprès des conducteurs.
- 5) Un duplicata sera délivré moyennant le coût de 10 euros (ramener une photo d'identité).
- 6) Les abonnements mensuels ne sont pas remboursables.

FAIT A THONON, LE

SIGNATURE :